

## **Conclusions de la session de Paris**

**14 septembre 2023**

**Prof. Charles Mulinda Kabwete**

**Université du Rwanda**

**Co-organisateur du colloque international**

Nous soutenons l'idée de la création du centre de recherche sur le génocide perpétré contre les Tutsi. Il est utile que ce centre soit basé au Rwanda pour bénéficier aux chercheurs mais aussi à la population rwandaise.

Sur l'idéologie du génocide perpétré contre les Tutsi : les interventions sur ce sujet ont montré son importance capitale pour la compréhension de la manière dont l'extermination des Tutsi a été rendue possible. Nous avons donné une place de choix au mythe hamitique et bantou pour comprendre le processus de la stigmatisation jusqu'à l'extermination des Tutsi. La recherche sur ce sujet doit se poursuivre.

Sur la transmission ou l'enseignement de l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi, les intervenants nous ont montré l'expérience des élèves en classe. Ils ont souligné l'importance de l'imagination et de l'utilisation des méthodologies et des didactiques de plus en plus innovantes pour accompagner l'élève en classe, dans la bibliothèque, sur internet et dans l'utilisation des témoignages comme matériaux didactiques et l'utilisation du théâtre. Il s'est avéré que les œuvres littéraires sont également utiles à cette fin. Les intervenants ont insisté sur le besoin d'enseigner les valeurs humanistes qui nous rassemblent aux élèves, pour mobiliser le passé afin de préparer un avenir meilleur. On a vu aussi comment l'acte judiciaire doit avoir une portée pédagogique. Un intervenant a proposé le recours à l'interculturalisme, la transdisciplinarité, le débat et la contextualité.

Concernant la thématique de l'histoire du génocide, les participants sont revenus sur le rôle de la France dans le génocide perpétré contre les Tutsi, l'importance du témoignage à cet égard, témoignages qui incluent à la fois la recherche de la vérité sur les responsabilités et la volonté de la France et du Rwanda d'aller de l'avant.

Méthodologiquement, nous avons vu que l'approche sociologique est également importante pour la compréhension du génocide contre les Tutsi, avec les autres approches historiques, anthropologiques et comparatives.

Concernant la mémoire, nous avons insisté sur la nécessité de poursuivre la collecte des témoignages sur le génocide perpétré contre les Tutsi et sur les autres génocides, sur la résilience des Rwandais après le génocide, et sur l'utilisation de ces témoignages. Nous avons remarqué que les cartes des sites mémoriaux du génocide ne sont pas actualisées et avons trouvé qu'il est nécessaire de travailler avec les géographes à cette fin.

Les mécanismes de négationnisme ont aussi été discutés. Nous avons discuté sur sa fonctionnalité et ses visées.

Des cas d'études particulières ont aussi été inclus dans nos présentations. Nous avons eu un sujet sur la participation des femmes dans le génocide.

Concernant la transition de la souffrance à la résilience, nous avons eu écho sur comment le Sénat du Rwanda travaille sur la prévention de l'idéologie du génocide. L'existence des associations des rescapés pour s'entraider témoigne de cette volonté de vivre. Un intervenant a relaté le rôle d'une association d'ici en France dans l'accompagnement des communautés des rescapés à travers une aide matérielle. En particulier, le panel sur la santé mentale est revenu sur conséquences psychologiques du génocide sur les rescapés. Ils ont montré l'ampleur du trauma post-génocide et la manière d'en sortir. Mais également la

santé physique des rescapés doit être comprise. Les participants ont exprimé la nécessité des données statistiques des rescapés pour comprendre l'univers des rescapés des génocides du 20<sup>e</sup> siècle, comment ils ont évolué.

Le panel sur la justice après le génocide a insisté sur la responsabilité de la France dans le génocide perpétré contre les Tutsi, sur la nécessité de nommer mais aussi d'instituer le crime de génocide, sur plus de capacité de poursuivre en justice les négationnistes, sur la convention de 1948 à propos de la prévention du génocide, et sur la priorisation de la recherche de la vérité dans les procès. Sur une note positive, un intervenant a amorcé une réflexion sur la reconnaissance des personnes qui ont aidé les victimes du génocide à survivre et sur l'évitement des généralisations abusives. Il est également important de souligner que le processus de justice à travers les Gacaca a contribué à renforcer le processus de thérapie et de résilience des rescapés.

A propos de l'*agency* de l'État et de l'Église, les intervenants sont revenus sur la manière dont au Rwanda, ces deux institutions ont été proches depuis la période coloniale jusqu'au moment du génocide et sur leurs multiples responsabilités dans le génocide perpétré contre les Tutsi.

Concernant la valorisation des archives et de la documentation, il y aura à envisager la collaboration ou le partenariat de l'Équipe française avec celle du Rwanda en matière de recherche. Les chercheurs du Rwanda viendront travailler avec l'équipe de Paris. Ces derniers aussi viendront au Rwanda pour travailler avec les chercheurs rwandais. Ce travail inclura à la fois la recherche de la vérité et de la justice. Il y aura aussi le travail conjoint sur les archives écrites, orales et audiovisuelles qui sont nécessaires pour l'écriture de l'histoire et la mémoire.

Ces archives incluent celles de l'ONU déclassifiées sur le génocide à New York et à Genève. Les archives du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) incluent environ 6 milliards de documents numériques et beaucoup d'archives papier. Les archives de la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) se trouvent en grand nombre sous forme numérique. Le TPIR a collecté les archives orales enregistrées par les journalistes, historiens et juristes (témoignages oraux). Nous réfléchissons sur la validation de ces témoignages oraux du TPIR comme sources d'histoire et preuves judiciaires.

L'importance de la recherche pour comprendre le passé et le présent, l'histoire, la justice et la vérité est avérée. La compréhension du passé vis-à-vis du présent inclut par exemple les rivalités de la Belgique et de la France au Rwanda depuis les années 1960. Concernant la justice il y a eu un cas d'évaluation du TPIR et le tribunal de La Haye. Sur la justice et l'histoire, une intervention est revenue sur les archives de procès pour écrire l'histoire du génocide contre les Tutsi.

Il y a eu une recommandation sur la création des groupes de recherche selon les disciplines.

Il y a eu la proposition d'organiser une autre conférence en 2025.

©Charles Mulinda Kabwete